

Que signifie et à quoi sert la laïcité en 2015 ?

Si tout le monde s'accorde sur la nécessité de la laïcité, beaucoup s'interrogent ou ne s'entendent pas sur sa définition, sa nature, son contenu et son mode opératoire. Des questions plus que jamais en débat depuis la tragédie de janvier 2015*.

Alain BONDEELLE, coresponsable du groupe de travail LDH « Laïcité »

Depuis les attentats de janvier 2015, les délégués du groupe de travail LDH « Laïcité » de la LDH ont mené, et continuent de mener plusieurs dizaines d'interventions autour des problématiques de la laïcité. Que signifie et à quoi sert la laïcité aujourd'hui en France quand, entre le 7 et le 9 janvier 2015, trois jeunes Français, qui sont passés par l'école publique et laïque, ont mis en avant leur confession musulmane⁽¹⁾ pour justifier leurs crimes commandités peut-être de l'étranger⁽²⁾ ?

Mais nous devons aussi examiner la réaction de millions d'habitants qui descendent dans la rue pour manifester à la fois leur stupeur et leur indignation devant ces crimes, spontanément d'abord, puis « officiellement » le 11 janvier, à la demande des autorités de l'Etat et avec leur participation : qui étaient-ils, ces manifestants, que voulaient-ils signifier, et à qui s'adressaient-ils, en se réclamant d'une laïcité aussi unanime qu'imprécise ?

Pour répondre à cette interrogation sur la nature de la laïcité, sans doute faut-il, d'une autre façon que celle mise en œuvre par Jean Baubérot dans son ouvrage récent *Les 7 laïcités françaises*⁽³⁾, insister

* Cet article a été rédigé avant les attentats de novembre 2015 à Paris.

(1) Pour ces jeunes et leurs semblables, l'aide des chercheurs et spécialistes en sciences religieuses pourrait nous permettre de mieux cerner leurs connaissances ou leur « *sainte ignorance* » en la matière, pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Olivier Roy (Seuil, 2008). Voir aussi Omero Marongiu, associé lui aussi au Groupe sociétés religions laïcités (GSRL).

(2) Selon des informations diffusées par les médias, le 14 octobre 2015.

(3) Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, avril 2015, 175 pages. Voir la note de Daniel Boitier en page 61 de ce numéro.

(4) Mona Ozouf, *Composition française*, Gallimard, 2009, un véritable hymne à la démocratie républicaine de la nation « *tous les jours* » reconstruite.

(5) Autre heureuse formule due à Etienne Balibar.

(6) Etienne de la Boétie, *Discours de la servitude volontaire* ou le *Contr'un*, 1549, Gallimard, 1993.

sur le fait que le principe de laïcité permet de résoudre plusieurs difficultés politiques fondamentales entrecroisées, nouées, et non une seule comme la pensée unique tente de le faire croire : à l'évidence, la première résolution est que le principe de laïcité permet d'éliminer définitivement du politique, au bénéfice de toutes et de tous inclusivement, le recours indu à toute forme de sacralité, la sacralité religieuse tout d'abord, celle d'une transcendance divine toute puissante créatrice, omnisciente, totalisante ; mais aussi les formes de sacralité politique ou civile.

De même que l'Eglise n'était pas du même ordre que l'Etat et ne pouvait donc pas y être, en bonne logique, associée, de même le sacré et le sacré n'ont pas leur place en politique.

La laïcité permet un « jeu de rôles »

En deuxième lieu, le principe de laïcité permet l'articulation, sans renoncement et sans perte, entre la multiple singularité des individus, la particularité plurielle des groupes et l'unité de l'Etat par la loi et le droit. Le principe de laïcité, tel qu'il se dégage de toutes les lois de la III^e République et particulièrement celle

de 1905, ne privilégie aucun des trois aspects, à la seule condition que le troisième soit dynamique, toujours en construction et reconstruction : l'unité de l'Etat par la loi repose sur la souveraineté d'une nation dont l'unité est à « *recomposer tous les jours par toutes celles et ceux qui l'habitent* » inclusivement⁽⁴⁾. Chaque « *sujet-citoyen* »⁽⁵⁾ n'a pas à effacer sa singularité puisqu'il est libre et juge de ses choix, unique propriétaire de « *sa vie en propre* », comme l'exigeait La Boétie⁽⁶⁾, mais qu'il consent et s'engage dans la volonté générale. Il est tantôt opinant singulier en toute responsabilité, tantôt membre particulier par les liens qu'il entretient avec tel ou tel groupe libre dans la société civile, un groupe « même » religieux ; tantôt citoyen égal à tous les autres, mais non identique, au sein du peuple souverain. La démocratie républicaine suppose que ce jeu de rôles très souple et subtil puisse fonctionner sans heurt. Ramener à l'Un par la prise en compte du seul rôle de citoyen est un coup de force insupportable. La citoyenne ou le citoyen ne doit renoncer ni à sa liberté et à sa responsabilité singulière de discerner et de juger, ni aux liens solidaires qui libèrent, même si le



© VIVIE ZIZOUNAÏ, LICENCE CC

moment politique est un moment où il doit exercer seul sa responsabilité singulière au sein du peuple souverain dont il fait partie. La respiration démocratique est à ce prix.

La valeur de la justice en politique

Troisième champ de compétence du principe de laïcité : la primauté, sinon l'exclusivité de la valeur de justice en politique. Si l'Etat se mêle de doctrine morale, s'il veut enseigner la vertu, il sort de son rôle et devient prescripteur d'un certain modèle de « vie bonne » et donc risque d'exclure les non-observants du modèle unique en les persécutant⁽⁷⁾. Le seul domaine de compétence de l'Etat, et il est déjà démesuré, est celui du juste, et non du beau, du bien ou du vrai. La maladie infantile de la République en France, dont nous avons peine à guérir, est celle-là : l'Etat de liberté ne peut pas être instituteur d'un devoir-être commun unique mais d'une éthique générale qui se limite aux règles de la vie commune, et laisse pour le reste chacune et chacun assumer en

toute responsabilité – et s'il en décide à l'intérieur et avec l'aide d'un groupe convictionnel – les normes qui régiront sa « vie bonne », tant qu'elles s'inscrivent à l'intérieur des limites que la loi générale dessine par proscription de conduites « inhumaines ». Voilà quel devrait être un des axes de la nouvelle et nécessaire éducation morale et civique à l'école. En la matière, la responsabilité de l'école ou sa démission, parfois dénoncées, sont plus supposées que réelles. L'école peine plutôt, face à un public scolaire mondialisé, à garder comme prioritaire l'objectif de Condorcet : permettre à chaque élève d'acquérir, à partir de savoirs solides travaillés et maîtrisés en commun, la capacité citoyenne fondamentale d'opiner et de juger ; cette école, ou ces systèmes d'éducation et de formation sont assujettis eux aussi aux injonctions et pressions démultipliées et contradictoires du monde global réel, et, par ailleurs, au développement exponentiel des sciences.

Beaucoup d'enseignants s'efforcent de tenir le cap⁽⁸⁾. Pour eux cependant, la difficulté est

immense de faire comprendre à leurs élèves par exemple que des normes existent mais qu'elles sont universelles, éloignées afin de permettre le maximum de liberté et donc de responsabilité à chacune et chacun. Il revient à chaque élève aujourd'hui de les déterminer en partie. Par exemple l'homicide et le viol sont des crimes pour tout le monde, immédiatement lisibles comme tels et leur proscription s'impose à toutes et tous universellement, mais le choix des pratiques sexuelles entre adultes majeurs, dès lors qu'elles sont non contraignantes pour d'autres, relève et ne peut relever que de la seule responsabilité de chaque sujet singulier.

L'enseignement face à des difficultés nouvelles

Dans une société religieuse, les normes proches fondées sur des proscriptions et des prescriptions balisent mais contraignent, et, d'une certaine manière, cette contrainte rassure les adolescents et jeunes adultes par la déresponsabilisation et la « dés-implication » qu'elle entraîne puisqu'elle

Qui étaient-ils, ces manifestants du 11 janvier 2015, que voulaient-ils signifier, et à qui s'adressaient-ils, en se réclamant d'une laïcité aussi unanime qu'imprécise ?

(7) La religion civile de Rousseau souffre bien de cette confusion entre le bien et le juste. Malgré sa volonté posthume et celle de Robespierre, le règne de la vertu obligatoire imposé par un Etat endocrinant devient en 1793-94 celui de la Terreur pour celles et ceux qui n'acceptent pas cette nouvelle religion civile, ou qui la voulaient pluraliste. La fascination exclusive du modèle spartiate et de Lycurgue son législateur, plutôt que Clisthène et Solon législateurs d'Athènes, interroge encore et doit être interrogée aujourd'hui.

(8) Voir par exemple, selon la bonne idée d'Emmanuel Naquet, le site « Aggiornamenti » et celles et ceux qui l'animent couragementement.

les dispense de réfléchir, penser, juger et de devoir prendre leurs propres responsabilités.

Ces difficultés, quand elles s'ajoutent, pour une partie des élèves, au sentiment d'exclusion d'une société qui ne les accepte pas et donc, selon eux, ne les concerne pas, jointes aux divisions qui s'ensuivent à l'intérieur de chaque classe, paraissent parfois insurmontables. L'hétérogénéité culturelle aggrave l'ensemble; la nécessité d'un enseignement moral et civique s'impose d'autant plus alors, mais simultanément la nécessité indispensable d'y bien réfléchir: cet enseignement ne peut être en effet directement porteur de normes, comme on vient de l'expliquer, et doit rendre compte de cette complication en insistant sur la liberté et la responsabilité, et non sur l'erreur ou la faute. Passons rapidement sur le souci de mettre la science, les arts et la culture au centre de l'école, mais loin de l'Etat, qui ne doit avoir aucune part à la définition du vrai et du beau qui s'établissent entre pairs; les élèves doivent être activement entraînés à des pratiques scientifiques, artistiques, culturelles hors de tout endoctrinement, toujours pour respecter le souci légitime de Condorcet: faire mûrir le jugement, l'autonomie active, la recherche de la vérité, la créativité, le faire et non reproduire stérilement les savoirs morts et «l'éternel retour du même».

Les principes de l'Etat juste

Hors cette exclusion nécessaire d'une morale dogmatique d'Etat, sa tâche propre d'assurer la justice est énorme: car l'équilibre de la balance recoupe, lui aussi, plusieurs dimensions. La première est d'ordre proprement juridique et judiciaire, la loi et le droit, les délits et les peines, en articulation avec l'ordre public – et l'on voit toutes les pressions qui s'exercent sur le ou la ministre

Pour les enseignants, la difficulté est immense de faire comprendre à leurs élèves que des normes existent mais qu'elles sont universelles, afin de permettre le maximum de liberté et donc de responsabilité à chacune et chacun.



qui est en charge. La dimension juridique et judiciaire recouvre aussi des sujets comme la vie carcérale, l'importance de la sanction, la compatibilité tant avec la vigilance pour assurer la sécurité, sans laquelle aucune sûreté ne peut être assurée à personne, et le respect de la dignité et des droits des personnels et des détenus, par exemple, en toute indépendance du pouvoir exécutif évidemment. Doit être objectivement pesée et prise en compte aussi la manière d'assurer l'ordre public décisif et délicat, par exemple, au sein des banlieues ghettoïsées et appauvries, la manière dont l'incarcération transforme de manière paradoxale une partie des délinquants détenus, où les milieux populaires sont surreprésentés, en malfrats ou en islamistes radicalisés. Les difficultés de l'Etat juste en matière juridique et judiciaire s'accumulent et fragilisent la justice. Premier point. Puis la justice sociale et la justice fiscale de l'impôt progressif qui accompagne nécessairement la première font aussi partie du domaine de compétence en matière de justice d'une République une, laïque

L'Etat de liberté ne peut pas être instituteur d'un devoir-être commun unique mais d'une éthique générale qui se limite aux règles de la vie commune, et laisse pour le reste chacune et chacun assumer en toute responsabilité les normes qui régiront sa «vie bonne».

et sociale. Deuxième point. Troisième point enfin, l'équilibre, l'inclusion de toutes et de tous, et de toutes les dimensions du fonctionnement de nos sociétés modernes, sans privilégier personne, et non plus sans donner à un facteur, la République, la Nation, la Patrie, la Science, le Progrès, la classe, ou la race, la richesse, l'argent... un caractère prééminent et sacré qui ruinerait nécessairement l'équilibre de l'ensemble, sont également des principes dont ne peut se passer un Etat juste.

En effet l'Etat n'est juste que s'il tient la balance égale dans trois domaines au moins: évidemment le domaine judiciaire et juridique, mais aussi le domaine de la répartition des richesses, et par-dessus tout aujourd'hui cet équilibre dynamique toujours en mouvement, ce compromis sans compromission; celui que veulent précisément figer, pour le montrer fragile et le faire basculer, toutes celles et tous ceux qui préconisent des solutions définitives d'éradication, celle d'une religion ou d'une supposée race par exemple, de manière analogue au rôle de l'antisémitisme



© UNIVERSITÉ DE MONTREAL, LICENCE CC

au moment de l'affaire Dreyfus, pour faire vaciller la République ; mais ils veulent seulement, aujourd'hui comme alors, pour accroître les tensions, provoquer les divisions en exaltant une unité fictive que nous aurions abandonnée lâchement : leur but unique est d'agripper le pouvoir et étouffer la démocratie.

Quel sens à la violence criminelle ?

Dans ces circonstances, le retour du prétexte de la religion pour intervenir par la violence criminelle dans les domaines de la société civile et des institutions politiques nous apparaît une formidable régression. La menace principale, au moyen de l'assassinat d'innocents arbitrairement désignés par leur seule présence au moment du crime en des lieux symboliques choisis par les criminels, pèse sur les principes de la République, « égaliberté »⁽⁹⁾, fraternité, et la possibilité de la démocratie ; la possibilité, aussi, du maintien ou de la survie de la démocratie républicaine. L'objectif de ces crimes est de fragiliser, d'affaiblir sinon de détruire par la terreur une société démocratique

multiple et plurielle, pour la ramener à l'unité contrainte par une religion commune unique. Le retour à une vérité religieuse unique et intolérante, ici celle de l'islam le plus littéral et le plus fermé, déterminerait à partir des seules normes de la charia la conduite des sujets singuliers, la forme d'une étouffante société religieuse homogène, uniformisée et non plus d'une société civile plurielle et libre, et la configuration du politique en Etat théocratique totalitaire, comme on le voit avec Daech en Syrie et en Irak aujourd'hui. L'individu unifié, aplati, simplifié et réduit, assujéti par sa seule croyance et soumission, la société aplatie elle aussi et uniformisée exclusivement par les seules normes de la charia pour enserrer de près chaque individu, l'assigner et le confiner, rendraient facile l'exercice d'un pouvoir arbitraire et tout puissant, souvent celui d'un seul, masqué et légitimé par une transcendance divine.

Immédiatement doit s'imposer une autre question, afin que nous demeurions honnêtes et proportionnés : combien de citoyens Français ou résidents en France des deux sexes, de confession musulmane, se reconnaissent ou s'identifient à ces trois jeunes hommes, ou l'an dernier à Mohammed Merah, ou il y a douze ans à Khaled Kelkal ? La réponse est claire et limpide : pratiquement aucune ou aucun, sur plusieurs millions d'habitants de confession musulmane.

Faire front face aux dérives

Pour autant nous ne devons pas ignorer, ce qui serait irresponsable, que de nombreux jeunes croyants anciens, ou convertis récemment à l'islam, veulent voir dans l'islamisme le plus radical une réponse simple et efficace – qu'ils ne voient pas simpliste et potentiellement criminelle – aux difficultés qu'ils rencontrent à trouver une place reconnue et

un rôle positif dans une société apparemment anomique⁽¹⁰⁾. Ils ignorent que le simplisme de la réponse islamique est inadapté parce qu'il masque et refuse la complexité du réel, et que le recours à la violence traduit et trahit cette impuissance à accepter et à penser le réel afin d'y trouver sa place. D'autant que le savoir est plutôt celui qu'ils tirent de leur expérience ou de celui qu'ils puisent sur Internet⁽¹¹⁾, plutôt que le savoir scolaire ; selon beaucoup d'entre eux, celui-ci en effet est « hors la vie réelle » et ne sert qu'à acquérir des diplômes qu'ils auront beaucoup de mal à transformer en clefs d'accès à des emplois rémunérateurs.

Cessons, car nous ne pouvons nous payer le luxe des divisions, de nous lancer les mots à la tête, et d'abord celui de laïcité : il importe au contraire de peser sur le pouvoir politique et d'agir pour éviter, plus ou moins selon les gouvernements, sa dérive nationaliste régressive sous la double pression de l'extrême droite et des islamistes radicaux jusqu'au terrorisme, avec la menace latente parallèle de la pulvérisation de nos sociétés par l'économie libérale industrielle.

Les nationalistes et les islamistes radicaux, tout en se haïssant, ont en commun le même objectif : faire reculer si possible définitivement, comme leurs devanciers l'ont tenté en 1898 et en 1940, la République fraternelle, l'égaliberté, la démocratie, les droits de l'Homme qui incluent désormais l'égalité définitive de hommes et des femmes, la responsabilité entière de chaque sujet singulier, citoyen ou résident. Attachons-nous, quels que soient nos dissensus, y compris ceux qui portent sur les écarts d'interprétation de la laïcité, à proposer ce principe de laïcité comme l'ordonnateur principal de nos institutions grâce auquel elles peuvent être celles de toutes et de tous les habitants du territoire de la République, inclusivement. ●

(9) Selon l'heureuse formule d'Etienne Balibar, pour souligner l'équivalence solidaire des deux principes de liberté et d'égalité : il n'est pas possible de mettre en avant un principe plutôt que l'autre et à son détriment, sans déséquilibrer et faire périr l'ensemble de la démocratie républicaine.

(10) La société n'est absolument pas anomique, mais la proximité de normes contraignantes immédiatement lisibles a cessé : cet éloignement des normes est le prix d'une égaliberté optimale pour toutes et tous, et d'une vraie respiration démocratique.

(11) Voir Joëlle Bordet, « Daech et Internet, des jeunes sous emprise psychique » in *H&L* n° 171, septembre 2015. Ceci en parfaite méconnaissance de l'assujettissement démesuré propre au numérique qui les menace, comme nous toutes et tous... Voir le dossier complet d'*H&L* n° 171 sur ce sujet, ou un film documentaire comme *Citizenfour*, de Laura Poitras (2014).